

**Nom commercial du produit :** Lithofin MN Pierre Propre

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lithofin MN Pierre Propre

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Mélange, Produits de lavage et de nettoyage, solution l'eau

**1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

**Revendeur :**

Domitec SARL  
Rue : 92, Impasse du Terraillet  
Code postal/Lieu : F-73190 Saint Baldoph  
Téléphone : +33 4 79250-480  
Telefax : +33 4 79250-710  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@domitec.net

Numéro d'appel d'urgence:  
+33 4 79250-480  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**Fournisseur :**

Lithofin AG  
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36  
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen  
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0  
Telefax : +49 (0)7024 9403-40  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:  
+49 (0)7024 9403-0  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

voir paragraphe 1.3

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

**Indications diverses**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Remarque**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques

**Nom commercial du produit :** Lithofin MN Pierre Propre

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 2 / 9



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

**2.3 Autres dangers**

**Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

**2.4 Indications diverses**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16 BENZYL DIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CE : 270-325-2; N°CAS : 68424-85-1

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

**Indications diverses**

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.  
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Informations générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

**Après contact avec les yeux**

**Nom commercial du produit :** **Lithofin MN Pierre Propre**

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 3 / 9

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

**En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

**Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Mesures de protection**

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas

**Nom commercial du produit :** **Lithofin MN Pierre Propre**

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 4 / 9

possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Classe de feu :** -

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

**Température de stockage recommandée** 5 - 25 °C

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandation**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**

En principe, pas besoin d'une protection yeux/visage personnelle. Protection yeux/visage est nécessaire lors de: éclaboussures, contact avec les yeux, procédé de pulvérisation.

**Protection oculaire appropriée**

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

**Caractéristiques exigées**

DIN EN 166

**Protection de la peau**

En principe, pas besoin d'une protection de la peau personnelle. Protection de la peau est nécessaire lors de: éclaboussures, contact avec la peau, procédé de pulvérisation.

**Protection des mains**

**Modèle de gants adapté :** Gants à crispin

**Matériau approprié :** NBR (Caoutchouc nitrile), 0,4mm, >8h; Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

**Modèles de gants recommandés :** Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

**Remarque :** Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection corporelle**

Vêtement de protection.

**Protection du corps appropriée :** Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

**Caractéristiques exigées :** résistant au lessivage.

**Modèles de vêtements de protection recommandés :** DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

**Remarque :** Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

**Nom commercial du produit :** Lithofin MN Pierre Propre

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 5 / 9

**Appareil de protection respiratoire approprié**

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

**Remarque**

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect :** liquide

**Couleur :** bleu clair

**Odeur :** unspecific

**Données de sécurité**

<b>Point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	env.	-3 °C	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	94 °C	
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			non applicable	closed cup
<b>Température d'ignition :</b>			non déterminé	
<b>Combustion entretenue</b>			Non	UN Test L2:Sustained combustibility test
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non déterminé	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non déterminé	
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	<	3000 hPa	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1 g/cm <sup>3</sup>	Pycnomètre
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<	3 %	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	( 20 °C )		miscible	
<b>pH :</b>		env.	8	
<b>log P O/W :</b>			non déterminé	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 23 °C )	env.	12 s	ISO gobelet 4 mm
<b>Seuil olfactif :</b>			non déterminé	
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			non déterminé	
<b>VOC-FR</b>			non applicable	

**9.2 Autres informations**

Aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.5 Matières incompatibles**

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**Nom commercial du produit :** Lithofin MN Pierre Propre

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 6 / 9

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16 BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 398 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16 BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2500 mg/kg

#### Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Effet irritant et caustique

##### Estimation/classification

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Mutagénité in-vivo

##### Autres informations

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.

##### Données toxicologiques humaines

##### Autres informations

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

##### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16 BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 0,85 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16 BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : 0,016 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

##### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16

**Nom commercial du produit :** **Lithofin MN Pierre Propre**

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 7 / 9

Espèce : BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Daphnie  
Dose efficace : 0,025 mg/l  
Temps d'exposition : 21 d  
Méthode : OCDE 211

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : IC50 ( COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 12-16  
BENZYLDIMÉTHYLES, CHLORURES ; N°CAS : 68424-85-1 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 0,025 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

**Toxicité des sédiments**

**Toxicité sur les organismes du sol**

**Toxicité aiguë pour le ver de terre**

**Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)**

**Toxicité à long terme pour les organismes vivants dans le sédiment**

**Effets dans les stations d'épuration**

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**Décomposition abiotique**

**Décomposition abiotique dans Eau**

**Hydrolyse**

**Biodégradation**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

**Informations complémentaires**

Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 06 08\*

**Code des déchets conditionnement**

Code des déchets conditionnement: 15 01 10\*

**Solutions pour traitement des déchets**

29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.



**Nom commercial du produit :** **Lithofin MN Pierre Propre**

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 8 / 9

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**13.2 Informations complémentaires**

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (clp)

Directive 2008/98/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets (2000/532/UE)

EN 2:1992 (DIN EN 2:2005-01)

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. (Observer la directive 2000/39/CE, Observer la directive 2006/15/CE, Observer la directive 2009/161/CE)

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées! TRGS 510

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**VOCV-Directive (CH)**

Teneur en COV maximale (Suisse) : < 3 Pds % selon VOCV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

03. Composants dangereux

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune



**Nom commercial du produit :** **Lithofin MN Pierre Propre**

Date d'exécution : 29.05.2017  
Date d'édition : 26.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 9 / 9

---

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---